



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux-mil-vingt-six et le 17 juin à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Francis HUVER à la maison des associations de Vareilles.

Présents : Francis HUVER, Magalie THÉROUÉ, Franck JACOB, Laetitia POMMIER, Guy LAMARRE, Tiffany MOUTARDIER, Roger MARTY, Marie-Josée MASSON, Martin PERRIGAULT, Éric BLANC, Ricardo LORIZZO, Maryse BOURGEOIS, Thierry AYMONIN, Yannis COLIN, Carla NEVES, Tatiana MARCEL, Fanny WITASSE, Thibault ROGER.

Représenté : Nathalie COLIN représenté par Yannis COLIN

Dix-huit conseillers étant présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1/ Election du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026,
- 3/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025,
- 4/ Décision Modificative (DM) du budget 2026,
- 5/ Bilan financier à fin mai 2026,
- 6/ Point sur la trésorerie et les modalités de facturation,
- 7/ Point sur le personnel,
- 8/ Comité National d'Action Social (CNAS),
- 9/ Plan Communal de Sauvegarde,
- 10/ Formation des élus,
- 11/ Questions diverses.

1/ Election du secrétaire de séance :

Magalie THÉROUÉ se propose pour être secrétaire de séance.
Elle est élue à l'unanimité.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

3/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 :

Le Conseil municipal a examiné le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune.

Les résultats de l'exercice ont été présentés, en distinguant les reports de l'exercice précédent, les réalisations 2025 ainsi que les restes à réaliser en investissement.

Le compte fait apparaître :

- un déficit reporté de la section d'investissement de **3 259,19 €** ;

- un excédent reporté de la section de fonctionnement de **89 822,44 €** ;
- un déficit d'exécution de la section d'investissement de **29 272,10 €** ;
- un excédent d'exécution de la section de fonctionnement de **17 420,34 €** ;
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de **30 000,00 €**.

Le besoin net de financement de la section d'investissement s'établit ainsi à **62 531,29 €**. Il est couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour ce même montant. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit **44 711,49 €**, est reporté en fonctionnement (compte R002).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve le Compte Financier Unique 2025 à l'unanimité**.

4/ Décision Modificative (DM) du budget 2026 :

Le budget primitif 2026 ayant été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 22 avril 2026 sur la base d'un Compte Financier Unique (CFU) provisoire, et les taux de fiscalité ayant fait l'objet d'une légère modification lors de la séance du 5 juin 2026, il convient, à la suite de l'approbation du CFU définitif au cours de la présente séance, de procéder à une décision modificative afin de mettre à jour les inscriptions budgétaires.

Cette décision modificative consiste à inscrire un crédit supplémentaire de **6 467,66 €** en dépenses de fonctionnement (chapitre 012 – charges de personnel), financé par un ajustement de l'excédent reporté (**5 703,66 €**) et des recettes fiscales complémentaires (**764,00 €**). Cette décision modificative est équilibrée et n'affecte pas l'équilibre général du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** la décision modificative n°1.

5/ Bilan financier à fin mai 2026 :

M. Éric BLANC, conseiller municipal délégué aux finances, présente au Conseil municipal un état de la consommation des crédits et de l'exécution budgétaire arrêté à la fin du mois de mai 2026.

Il rappelle qu'à cette période de l'année, la consommation théorique des crédits s'établit à 41,67 % du budget annuel.

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, le taux global de réalisation s'établit à **39,50 %**, soit un niveau inférieur à la consommation théorique.

Il attire toutefois l'attention du Conseil sur quelques postes dont la consommation est plus élevée que le rythme attendu :

- les **dépenses de maintenance** (59,41 %), en raison notamment de la réalisation de l'audit réglementaire des équipements de sécurité incendie ;
- les **frais de télécommunications** (48,46 %), impactés par la hausse des tarifs de l'opérateur ;
- les **frais d'affranchissement** (72,34 %), liés à un achat anticipé de timbres avant l'augmentation des tarifs postaux ;
- les **cotisations et concours divers** (37,30 %), comprenant notamment l'adhésion obligatoire à une centrale de marchés publics.

À l'inverse, plusieurs postes demeurent sous contrôle et présentent une consommation conforme, voire inférieure, au rythme attendu. C'est notamment le cas des **dépenses de personnel non titulaire**, dont le taux d'exécution est de **38 %**, ainsi que de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, qui restent globalement maîtrisées.

En section d'investissement, une dépense de **6 180 €** est signalée pour des travaux réalisés au cimetière de Vareilles, opération non prévue au budget initial.

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, leur taux de réalisation atteint **43,40 %**, soit un niveau légèrement supérieur à la consommation théorique. Cette avance s'explique principalement par l'encaissement de la mise à disposition du personnel communal, représentant environ **68 %** de la recette annuelle attendue, ainsi que par la comptabilisation des impôts fonciers.

En conclusion, M. Éric BLANC indique que l'exécution budgétaire est **globalement satisfaisante**. Les quelques postes présentant une consommation plus rapide sont identifiés et justifiés, tandis que les dépenses demeurent globalement maîtrisées et que les recettes sont légèrement en avance sur les prévisions.

6/ Point sur la trésorerie et les modalités de facturation :

Monsieur Éric BLANC, conseiller délégué aux finances, informe le conseil municipal qu'un rendez-vous est prochainement prévu avec les services de la Trésorerie. Cette rencontre permettra de présenter le budget de la commune et d'échanger sur les solutions susceptibles de sécuriser le recouvrement des créances, la commune étant actuellement confrontée à un nombre important d'impayés.

Il indique également avoir pris contact avec la Caisse d'Épargne concernant la ligne de trésorerie. L'établissement bancaire s'est montré favorable au renouvellement de ce dispositif. En effet, la ligne de trésorerie actuelle arrivant à échéance en septembre, il sera vraisemblablement nécessaire d'en souscrire une nouvelle afin de garantir la trésorerie de la commune dans l'attente de l'encaissement des recettes.

7/ Point sur le personnel :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent France Services reprendra ses fonctions à temps partiel à compter du **22 juin 2026**.

Il indique également qu'une réflexion est actuellement menée avec la CCVPO concernant la mise à disposition de l'un des agents techniques communaux à hauteur de 50 % sur les déchèteries, à compter du **1er juillet 2026**.

Un échange s'engage entre les conseillers municipaux sur cette éventualité. Plusieurs élus, dont M. Roger MARTY, estiment que cette mise à disposition représenterait une diminution importante des effectifs disponibles pour l'entretien de la commune. Ils soulignent que les efforts engagés ces dernières semaines ont permis d'améliorer sensiblement l'entretien, notamment sur le village de Theil-sur-Vanne, et craignent qu'une réduction du temps de présence d'un agent n'entraîne une dégradation de la qualité du service.

Plusieurs conseillers considèrent également que les deux agents techniques sont pleinement mobilisés pour répondre aux besoins de la commune.

D'autres conseillers, dont M. Martin PERRIGAULT, rappellent également les enjeux liés à la sécurité et estiment qu'il est préférable que les agents puissent intervenir à deux lorsque la nature des travaux le nécessite.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition pourrait être compensée, en fonction des besoins, par le recours ponctuel à de la sous-traitance, afin d'apporter davantage de souplesse dans l'organisation des travaux. Il cite notamment l'exemple de la tondeuse actuellement en réparation, situation dans laquelle une intervention extérieure pourrait permettre d'assurer rapidement l'entretien des espaces verts.

Prenant en considération les observations formulées par les conseillers, tant sur les besoins en personnel que sur les questions de sécurité, Monsieur le Maire propose d'attendre la proposition définitive de la CCVPO. Celle-ci sera ensuite soumise à l'avis des membres du conseil municipal par voie de consultation, et la décision sera prise dans le respect du choix exprimé par les conseillers.

Dans le prolongement de ce point, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite aux départs d'agents affectés au service périscolaire, une réorganisation des équipes est actuellement en cours. L'objectif est de maintenir la qualité du service sans procéder à de nouveaux recrutements.

Sur le site de Theil-sur-Vanne, un travail d'analyse des besoins a été réalisé par Magalie THÉROUÉ afin de déterminer les effectifs nécessaires pour chaque mission. Sur cette base, la directrice du périscolaire a élaboré de nouveaux plannings, qui seront présentés et discutés avec l'équipe lors d'une réunion prévue le lundi suivant, en vue d'une organisation définitive approuvée au 30 juin.

Une réflexion similaire sera engagée sur le site de Chigy afin d'anticiper le départ à la retraite d'un agent. Comme pour Theil-sur-Vanne, l'organisation du service sera réétudiée à partir des besoins réels afin d'optimiser les ressources disponibles et limiter les recrutements.

8/ Comité National d'Action Social (CNAS) :

Madame Fanny WITASSE informe le conseil municipal qu'elle a récemment participé à une réunion organisée par le CNAS.

Elle indique que les statistiques présentées à cette occasion montrent qu'un nombre important d'agents territoriaux et de collectivités adhérentes n'utilisent pas, ou très peu, les prestations proposées par le CNAS. Seulement quelques communes diffusent régulièrement les informations relatives aux prestations proposées, ce qui explique en partie la méconnaissance du dispositif par les agents.

Les prestations les plus sollicitées restent les aides liées aux loisirs (cinéma, parcs d'attractions) ainsi qu'aux chèques cadeaux de Noël. À l'inverse, les dispositifs tels que le CESU (garde d'enfants, aide ménagère...) demeurent peu utilisés.

La réunion a également permis de présenter plusieurs évolutions des prestations proposées par le CNAS, notamment la revalorisation de certaines aides et la simplification des démarches pour les demandes de prêts et d'aides sociales.

Afin de s'assurer que les agents de la commune connaissent bien leurs droits et les prestations mises à leur disposition, Madame Fanny WITASSE propose de leur distribuer un questionnaire. Celui-ci permettra d'évaluer leur niveau de connaissance du dispositif, de vérifier s'ils sont inscrits et utilisent les services du CNAS, et d'identifier les éventuels freins rencontrés afin de pouvoir les accompagner dans leurs démarches.

Le conseil municipal prend acte de cette information et approuve la diffusion de ce questionnaire auprès des agents communaux.

9/ Plan communal de sauvegarde :

La commune dispose de deux documents relatifs à la gestion des risques :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il est rappelé que la commission en charge de ces dossiers, élue lors du conseil municipal du 1er avril 2026, est composée de Laetitia POMMIER, Nathalie COLIN, Yannis COLIN, Tiffany MOUTARDIER, Francis HUVER et Magalie THÉROUÉ.

Monsieur le Maire souhaite que cette commission se réunisse prochainement afin de mettre à jour ces deux documents. Les conseillers municipaux qui le souhaitent pourront également participer à cette réunion.

10/ Formation des élus :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une formation à destination des élus sera organisée le mercredi 16 septembre 2026, de 18 h 00 à 22 h 00, à Vareilles.

Cette formation a pour objectif d'accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat et d'aborder plusieurs thématiques liées au fonctionnement des collectivités territoriales. Les thèmes de la formation seront communiqués prochainement aux conseillers municipaux, qui pourront faire part des sujets qu'ils souhaiteraient voir abordés.

11/ Questions diverses :

- Travaux d'entretien ONF : Un devis d'un montant de 1 407,87 € TTC a été établi par l'ONF pour le renouvellement du marquage des entrées de parcelles dans la forêt communale de Vareilles. À la suite d'une visite sur place, Thibault ROGER et Martin PERRIGAULT confirment que cet investissement est nécessaire afin d'assurer une identification claire des parcelles.

Les membres du conseil se déclarent favorables à la réalisation de ces travaux.

- Conseils de Village :

Chigy : 31 habitants ont participé à la réunion organisée dans la salle des fêtes. Les échanges ont été riches et constructifs, notamment sur les questions d'entretien des espaces communaux et de voirie. Les participants ont salué cette initiative.

Theil-sur-Vanne : 45 personnes se sont réunies dans la cour de l'école. Les échanges ont également été riches et constructifs et ont notamment porté sur le fleurissement et l'embellissement du village. Plusieurs habitants se sont portés volontaires pour participer à ces actions. D'autres ont proposé de confectionner des décorations à l'occasion des fêtes de Noël, témoignant ainsi de leur volonté de s'investir dans la vie de la commune.

Vareilles : La réunion de village se tiendra prochainement.

- Jardin de l'Érable :

Dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, un diagnostic croisé doit être réalisé avec les différents acteurs du territoire (CCVPO, communes, centre de loisirs, micro-crèche, adhérents, habitants, etc.). Il sera proposé aux membres de la direction collégiale du Jardin de l'Érable qui le souhaitent de travailler avec les élus afin de compléter le diagnostic déjà engagé par l'association. Cette démarche permettra d'identifier les besoins du territoire, d'apporter des pistes de réflexion et de contribuer à l'élaboration du futur projet.

- Porte de la mairie de Vareilles :

La porte de la mairie, acquise lors de la précédente mandature, ne répond pas aux prescriptions des Bâtiments de France.

Deux solutions sont actuellement étudiées : soit son adaptation afin de permettre son installation à la mairie, soit sa réutilisation en remplacement de la porte d'entrée de l'école de Chigy qui est en très mauvais état.

Des devis sont en cours afin de déterminer la solution la plus pertinente.

- Grille cour de l'école de Chigy :

Franck JACOB informe le conseil que le remplacement de la clôture séparant la cour de l'école de la mairie est programmé pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, une réfection partielle de la toiture de l'école est envisagée ; les devis sont en attente.

- Retours des représentants dans les syndicats :

Roger MARTY informe le conseil que le syndicat de gendarmerie a été contraint de recourir à un emprunt afin de poursuivre les travaux de la caserne de Villeneuve-l'Archevêque, dans l'attente du versement des subventions.

Franck JACOB informe le conseil de l'élection de Monsieur Claude LAVENTUREUX à la présidence du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) Sens Nord-Est / Sources des Salles. Il succède à Monsieur Lionel BERTIN à la tête de ce syndicat, qui regroupe soixante-cinq communes adhérentes réparties entre le Sénonais et l'Aube.

- Contrôle technique des véhicules communaux :

Les véhicules communaux seront prochainement présentés au contrôle technique. Le remplacement du pare-brise du camion endommagé est programmé pour le 18 juin.

- Parole aux élus : retour d'expérience et ressenti après 3 mois de prises de fonction :

Les élus ont partagé leurs premiers retours d'expérience après trois mois de prise de fonction. Les échanges ont été constructifs et ont mis en évidence une bonne communication entre les conseillers municipaux. Plusieurs conseillers ont toutefois exprimé leurs inquiétudes face aux contraintes budgétaires qui pèseront sur les projets de la commune dans les mois à venir.

La séance est levée à 22H50